Olenza

ÉPILATION LASER ET IPL

Ma liste de vérification

Avant le 1er septembre 2027 : cochez chaque étape

Je vérifie ma situation

- [] Infirmière diplômée d'État ou esthéticienne qualifiée
- [] J'exerce déjà : date limite le 1er septembre 2027
- [] Je démarre : formation socle avant la 1re séance

Je me forme

- [] Je choisis IPL, laser ou les deux (2,5, 4 ou 5 jours)
- [] Je m'inscris au moins trois semaines avant la session
- [] Je suis la théorie à distance, puis la pratique
- [] Je valide les épreuves, évaluées par un jury indépendant
- [] Je garde mon attestation, valable cinq ans

Je m'équipe et je démarre

- [] Marquage CE de l'appareil vérifié (règlement (UE) 2017/745)
- [] Infirmière : attestation transmise au CDOI avant activité
- [] Esthéticienne : « Premiers secours citoyen » validé

Sources : décret n° 2024-470 du 24 mai 2024 ; arrêté du 19 février 2025 modifié par l'arrêté du 11 août 2026 (Légifrance). Le détail, étape par étape : olenza.com